

**Monsieur Jean-Michel WOULKOFF**  
**Syndicat des Architectes du Rhône**  
**5, avenue de Birmingham**  
**69004 LYON**

Vos réf : votre courrier du 10.03.2016

**Anse,**  
**Le 11 avril 2016**

Nos réf : n°36-04/2016

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 mars 2016, vous avez bien voulu me faire parvenir vos observations, sur le marché de maîtrise d'œuvre que la Communauté de Communes a lancé pour la « requalification du centre de village de Saint Vérand ».

Vous m'avez indiqué que, dans le cadre de cette procédure restreinte, nous demandions une prestation que vous assimilez à un avant-projet sommaire et qu'en conséquence, l'indemnité proposée de 2 100 euros proposée était insuffisante.

Ensuite, vous vous livrez à un exercice de calcul de ce que devrait être l'indemnité.

Tout d'abord, je souhaite vous préciser que nous utilisons cette procédure pour arriver à un résultat que nous espérons de qualité, et qu'elle permet à la collectivité en toute transparence d'avoir l'approche de trois de vos confrères, ce qui permet de réaliser avec celui que nous retenons un travail de qualité, approche que vous partagez puisque vous me dites apprécier cette démarche.

En ce qui concerne les prestations demandées, vous les assimilez à un avant-projet, ce qui d'après moi n'est pas le cas, car le niveau de détail et d'étude n'est pas celui d'un avant-projet, mais bien d'une esquisse.

Vous procédez ensuite à un calcul, où vous reprenez les cotations des ouvrages de bâtiments, alors que nous sommes en ouvrages d'infrastructures, avec donc des taux d'honoraires inférieurs.

Nous avons récemment ouvert des propositions avec les honoraires pour des ouvrages d'infrastructures de même type vont de 8.53 % à 11.87 %.



Si nous prenons des taux intermédiaires de 10 % puisque deux des trois candidats étaient en dessous de 10 %, nous avons des honoraires de 46 000 euros HT.

Considérant qu'un avant-projet n'est pas scindé en infrastructure, comme il est en bâtiment, le montant total préconisé ne peut s'appliquer car un avant-projet nécessite de nombreuses rencontres avec le maître d'ouvrage pour arriver à l'avant-projet qui donne lieu ensuite au projet. C'est un peu le même cheminement entre un APS et un APD en bâtiment.

C'est pourquoi la préconisation d'un professionnel dans une des propositions étudiées de 7 % me paraît être adéquate.

Nous serions donc à une indemnité de 3 220 euros et non comme vous le présentez de 8 600 euros HT.

La première consultation, qui a donné lieu à 3 candidatures, va être déclarée infructueuse et nous allons voir de quelle manière nous continuons la procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

**Le Président**



**Copies : - Préfecture**

- CAUE
- Ordre des Architectes du Rhône
- MICQP

